

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFR POUR 2020 - (N° 3522)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 48

présenté par

M. Zumkeller, Mme Auconie, M. Benoit, M. Guy Bricout, M. Brindeau, Mme Descamps,
M. Dunoyer, M. Gomès, M. Meyer Habib, M. Labille, M. Lagarde, M. Morel-À-L'Huissier,
M. Naegelen, Mme Sanquer, Mme Six, Mme Thill, M. Villiers et M. Warsmann

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 3 :, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.